

Arrêté du 15 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 13 décembre 2008 fixant le modèle-type de la fiche de synthèse.

Le ministre de l'habitat et de l'urbanisme,

Vu le décret présidentiel n° 08-366 du 17 Dhou El Kaada 1429, correspondant au 15 novembre 2008 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 08-142 du 5 Joumada El Oula 1429 correspondant au 11 mai 2008 fixant les règles d'attribution du logement public locatif, notamment son article 26 ;

Arrête :

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 26 du décret exécutif n° 08-142 du 5 Joumada El Oula 1429 correspondant au 11 mai 2008, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer le modèle-type de la fiche de synthèse des notes accordées à la demande de logement public locatif, tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 Dhou El Hidja 1429 correspondant au 13 décembre 2008.

Noureddine MOUSSA.

ANNEXE

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya :

Daira :

**FICHE DE SYNTHESE DES NOTES ACCORDEES A LA DEMANDE
DU LOGEMENT PUBLIC LOCATIF FORMULEE PAR**

Mme / Mr

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance

N° de la demande

Date de réception

N°	CRITERES DE COTATION	NOTATION
1	Niveau des revenus du postulant et celui de son conjoint	<input type="text"/> Pts
2	Conditions d'habitat	<input type="text"/> Pts
3	Situation familiale et personnelle	<input type="text"/> Pts
4	Ancienneté de la demande	<input type="text"/> Pts
	TOTAL	<input type="text"/> Pts

Signature des membres de la commission de daïra

Fait à, le.....

Downloaded from : www.Lkeria.com

Juridique immobilier